AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-9-66 537716

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Bulletin n° 72 - SEPTEMBRE 1966 — 20 Septembre 1966

ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POIRIER :

Les vergers habituellement contaminés par ce petit charançon, ravageur des boutons floraux, seront protégés par une pulvérisation copieuse, à base de D.D.T. ou de Lindane.

Nous rappelons que la législation interdit l'émploi de ces insecticides pendant les 15 jours précédant la récolte.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

P153